

qu'il appelle Gervais ; mais on voit qu'il la produit assez malicieusement. Il nous semble que ces morceaux et d'autres non moins piquants auraient mérité d'être conservés dans la traduction.

Dans le chapitre XIX de ce 1<sup>er</sup> livre , Aymar produit un examen assez curieux des opinions diverses sur le passage d'Annibal par Barcelonette et le pays des Sigoriens. On voit qu'il a lu Cellius , Tite-Live surtout. Il ne veut pas que le général carthaginois ait passé par le Mont-Genève , parce que de cette montagne on ne voit pas les plaines du Piémont, et, dans le chapitre XXI, il répète qu'il a souvent parcouru ces contrées pour se rendre en Italie. Il ne veut pas non plus qu'Annibal ait passé par le Mont-Cenis, parce qu'il n'aurait pas traversé la Durance.

Il paraît que ces trois opinions étaient les plus accréditées de son temps et partageaient les érudits. Le mot *Druentia* , qui s'est malheureusement trouvé dans l'esprit de Tite-Live , pour désigner le Drac, a causé aux savants de grands embarras ; car il s'agissait, ayant l'idée d'un passage de la Durance , de concilier un retour très-inutile et très-dangereux vers le sud , avec quatre journées de marche vers le nord , avec l'habileté du général et avec les limites de temps indiquées par les auteurs , toutes choses parfaitement inconciliables.

Ce point, que personne n'avait encore parfaitement éclairci, faute d'une connaissance complète et personnelle des Alpes et de toutes ces régions, M. Macé l'a très-péremptoirement discuté. Sa dissertation est des plus intéressantes. Après avoir examiné tous les systèmes qui ont été produits sur cette grave question , il serange de l'avis de M. de Saussure. Il établit qu'Annibal, après avoir passé le Rhône , un peu « au-dessus de Roquemaure » , et avoir remonté le fleuve quatre jours sur la rive gauche , arriva à l'île formée par l'Isère et le Rhône à leur confluent ; qu'ensuite , après s'être rendu médiateur entre deux frères compétiteurs du trône des Allobroges, il remonta l'Isère vers les Tricastins , sur

ventosi , inanes , inconstantes , et in promissis suis valde mentientes.  
(Chap. IX . liv. 1.)